



## CONSEIL DE TERRITOIRE DU 27 MARS 2018

### Compte-rendu de séance

Délibération n° 01 (08/2018)

#### Ouverture de séance

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, le conseil de territoire, dûment convoqué le vingt-et-un mars par Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à Levallois-Perret dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, 1, place de la République.

Monsieur Jacques Kossowski, président, déclare la séance ouverte.

	Présents	Absents excusés	Procuration à
M. Jacques Kossowski	X		
M. Patrick Balkany	X		
M. Éric Berdoati	X		
Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud	X		
M. Christian Dupuy	X		
M. Jean-Christophe Fromantin	X		
M. Jacques Gautier	X		
M. Patrick Jarry	X		
M. Philippe Juvin	X		
Mme Virginie Michel-Paulsen	X		
M. Patrick Ollier		X	M. François Le Clec'h
Mme Marie-Pierre Limoge	X		
M. Éric Cesari		X	M. Daniel Courtès
M. Daniel Courtès	X		
M. Patrick Gimonet	X		
M. Jean Spiri		X	Mme Catherine Ecran
Mme Aurélie Taquillain		X	M. Serge Desesmaison
Mme Charazed Djebbari		X	Mme Marie-Pierre Limoge
Mme Sandrine Locqueneux	X		
M. Serge Desesmaison	X		
Mme Sybille d'Aligny	X		
M. José Do Nascimento	X		
Mme Catherine Ecran	X		
M. Yves Menel		X	M. Jacques Gautier
Mme Jeanne Becart		X	M. Patrick Gimonet
M. Jean-Pierre Hervo	X		
Mme Monique Raimbault		X	M. Jean-Pierre Hervo
M. Jean-François Dransart	X		
M. Jérôme Karkulowski	X		
Mme Sophie Deschiens	X		

M. Jean-Yves Cavallini	X		
Mme Klaudia Lafont	X		
M. Philippe Launay	X		
Mme Sylvie Ramond	X		
M. Bertrand Percie du Sert	X		
Mme Eva Haddad	X		
M. Stéphane Geffrier	X		
M. Zacharia Ben Amar	X		
Mme Rosy Stanislas	X		
M. Patrice Marchal	X		
Mme Gwenn Herbin	X		
M. André Cassou	X		
Mme Habiba Bigdade	A partir du dossier n°03		
M. Alain Raimbault	X		
Mme Thérèse Ngimbous-Batjôm		X	M. Alexis Martin
M. Éric Le Lann	X		
Mme Marie-Claude Garel	X		
M. Rachid Tayeb		X	M. Patrice Marchal
M. Alexis Martin	X		
Mme Camille Bedin	X		
M. Gilles Norroy		X	Mme Camille Bedin
Mme Marie-Claude Herroin-Le-Floch	X		
M. François Le Stang	X		
Mme Virginie Klein	X		
M. Patrick Gautrat	X		
Mme Nathalie Etzenbach-Huguenin	X		
M. Gilles de la Motte	X		
Mme Françoise Descheemaeker	X		
M. Jean-Philippe Dumont	X		
Mme Mireille Bertrand		X	Mme Marie-Claude Herroin-Le-Floch
M. Vincent Franchi	X		
M. Bernard Gahnassia	X		
Mme Marie Fedon-Trestournel	X		
M. Jean-Michel Marchioni		X	M. Bernard Gahnassia
Mme Anne-Laure Lebreton	X		
M. Pascal Moreau-Luchaire	X		
M. François Le Clec'h	X		
M. Denis Gabriel	X		
Mme Carole Ruckert	X		
Mme Monique Bouteille	X		
M. Pascal Perrin			
Mme Andrée Genovesi		X	Mme Anne Rouby
M. Philippe Langlois d'Estaintot	X		
Mme Anne Rouby	X		
M. Olivier Barbier de la Serre	X		
M. David Bousso	Jusqu'au dossier n°12		M. Olivier Barbier de la Serre à partir du dossier n°13
M. Jean Christian Larrain	Jusqu'au dossier n°12		M. Alain Magnin-Lambert à partir du dossier n°13
M. Dominique Lebrun		X	M. Éric Berdoati
Mme Caroline Chaffard-Luçon	X		

M. Eric Seynave	X		
Mme Brigitte Pinault		X	M. Eric Seynave
Mme Cécile Guillou	X		
Mme Isabelle Florennes		X	Mme Cécile Guillou
M. Loïc Degny	X		
Mme Béatrice de Lavalette			Mme Nassera Hamza
M. Amirouche Laïdi	A partir du dossier n°05 et jusqu'au dossier n°10		M. Loïc Degny à partir du dossier n°11
M. Xavier Iacovelli		X	M. Zacharia Ben Amar
Mme Nassera Hamza	X		
M. Alban Thomas	X		
M. Alain Magnin-Lambert	X		

Soit :

Conseillers de territoire présents :	68
Conseillers de territoire ayant donné pouvoir :	19
Conseillers de territoire absents, non représentés :	03

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 8 mars 2018.

**DÉCIDE** à l'unanimité, d'élire Monsieur Jean Christian Larrain en qualité de secrétaire de séance à main levée.

**PREND ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016 (annexe n°1).

***Délibération adoptée par 87 pour***

Délibération n° **02 (09/2018)**

**Avenant au contrat de DSP d'assainissement de Puteaux**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**APPROUVE** la conclusion de l'avenant n°4 de prolongation de la durée initiale du contrat de concession n°16385 relatif au service public d'assainissement de Puteaux, jusqu'au 30 avril 2019.

**INDIQUE** que l'avenant entraîne une augmentation de 2,86 % du chiffre d'affaires du délégataire.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant et à prendre toute mesure pour son exécution.

***Délibération adoptée par 87 pour***

Délibération n° **03 (10/2018)**

**Budget : reprise anticipée des résultats**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats tels qu'ils ont été dressés et attestés par le trésorier principal.

**REPORTE** par anticipation les résultats 2017 sur le budget primitif 2018 comme suit :

Budget principal

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	2 161 900,44 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :	7 222 445,25 €
001 Excédent d'investissement reporté :	2 427 902,79 €

## Budget annexe de l'assainissement

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	2 220 049,90 €
002 Excédent d'exploitation reporté :	4 752 465,95 €
001 Excédent d'investissement reporté :	2 026 564,02 €

## Budget annexe « PEP'IT » de l'hôtel d'entreprises et la pépinière à Nanterre

001 Excédent d'investissement reporté :	47 579,69 €
---	-------------

**S'ENGAGE** si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2018 à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018.

### *Délibération adoptée par 88 pour*

#### Délibération n° **04 (11/2018)**

#### **Fixation des fonds de compensation des charges territoriales provisoires**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**APPROUVE** le rapport de la CLECT du 12 mars 2018.

**FIXE** de façon provisoire, le montant du FCCT à inscrire au budget primitif de l'établissement public territorial comme suit :

- Courbevoie	34 814 993 €
- Garches	4 644 889 €
- La Garenne Colombes	282 272 €
- Levallois- Perret	625 186 €
- Nanterre	50 664 203 €
- Neuilly-sur-Seine	767 288 €
- Puteaux	38 403 379 €
- Rueil-Malmaison	34 154 561 €
- Saint-Cloud	9 714 362 €
- Suresnes	16 392 023 €
- Vaucresson	2 132 741 €

**DIT** que le montant du FCCT définitif pour 2018 sera fixé dans le cadre de la CLECT avant la fin de l'année 2018.

**PRÉCISE** que les régularisations des avances versées par les communes interviendront dès le mois d'avril 2018.

### *Délibération adoptée par 88 pour*

#### Délibération n° **05 (12/2018)**

#### **Amendement à la délibération relative à l'adoption du budget principal et des budgets annexes**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**ADOpte** l'amendement suivant :

**DIT QUE** un crédit de trois millions destiné à financer le programme de rénovation urbaine prévu à Nanterre en 2018 sera inscrit à une décision modificative soumise au conseil territorial du mois de juin 2018.

**PRÉCISE QUE** les modalités de financement des dépenses, et notamment celles liées au programme de rénovation urbaine, et l'affectation des recettes seront arrêtées dans le cadre du Pacte financier et fiscal 2018, lequel devra présenter un accord global sur la définition des actions communes, le traitement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et la soutenabilité des niveaux de péréquation.

**Votes pour : 69**

**Votes contre : 20** (Monsieur Fromantin, Madame Herroin-Le-Floch, Monsieur Le Stang, Madame Klein, Monsieur Gautrat, Madame Etzenbach-Huguenin, Monsieur de la Motte, Madame Descheemaeker, Monsieur Dumont, Madame Bertrand, Monsieur Balkany, Monsieur Karkulowski, Madame Deschiens, Monsieur Cavallini, Madame Lafont, Monsieur Launay, Madame Ramond, Monsieur Percie du Sert, Madame Haddad, Monsieur Geffrier)

**Abstentions : 00**

#### **Délibération n° 06 (13/2018)**

##### **Adoption du budget principal et des budgets annexes**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**ADOpte** par chapitre le budget primitif du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2018.

**Votes pour : 64**

**Votes contre : 10** (Monsieur Fromantin, Madame Herroin-Le-Floch, Monsieur Le Stang, Madame Klein, Monsieur Gautrat, Madame Etzenbach-Huguenin, Monsieur de la Motte, Madame Descheemaeker, Monsieur Dumont, Madame Bertrand)

**Abstentions : 15** (Monsieur Jarry, Monsieur Ben Amar, Madame Stanislas, Monsieur Marchal, Madame Herbin, Monsieur Cassou, Madame Bigdade, Monsieur Raimbault, Madame Ngimbous-Batjôm, Monsieur Le Lann, Madame Garel, Monsieur Tayeb, Monsieur Martin, Monsieur Iacovelli et Monsieur Thomas)

**ADOpte** par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2018.

**Votes pour : 79**

**Votes contre : 00**

**Abstentions : 10** (Monsieur Fromantin, Madame Herroin-Le-Floch, Monsieur Le Stang, Madame Klein, Monsieur Gautrat, Madame Etzenbach-Huguenin, Monsieur de la Motte, Madame Descheemaeker, Monsieur Dumont, Madame Bertrand)

**ADOpte** par chapitre le budget primitif du budget annexe PEP'IT de l'hôtel d'entreprises et la pépinière à Nanterre de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2018.

**Votes pour : 89**

**Votes contre : 00**

**Abstentions : 00**

**DIT** que le détail des montants par chapitre pour chacun des trois budgets adoptés figure en annexe de la délibération (annexe n°2).

#### **Délibération n° 07 (14/2018)**

##### **Fixation du taux de contribution foncière des entreprises**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**FIXE** le taux de la cotisation foncière des entreprises à 20,73 % pour l'année 2018.

*Délibération adoptée par 74 pour, 15 abstentions (Monsieur Jarry, Monsieur Ben Amar, Madame Stanislas, Monsieur Marchal, Madame Herbin, Monsieur Cassou, Madame Bigdade, Monsieur Raimbault, Madame Ngimbous-Batjôm, Monsieur Le Lann, Madame Garel, Monsieur Tayeb, Monsieur Martin, Monsieur Iacovelli et Monsieur Thomas)*

#### **Délibération n° 08 (15/2018)**

##### **Fixation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**FIXE** les taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères pour 2018 comme suit :

- Zone 1 - Garches : 4,32 %
- Zone 2 - Saint-Cloud : 3 %
- Zone 3 - Vaucresson : 4,52 %
- Zone 4 - Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes : 3,47 %.

*Délibération adoptée par 89 pour*

Délibération n° **09 (16/2018)**

**Demande de changement d'appellation de l'OPH de Puteaux**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**PREND ACTE** de la volonté de l'office public de l'habitat de la Commune de Puteaux de changer son appellation en Office de l'Habitat de Puteaux (OHP) et concomitamment de logo.

**AUTORISE** le Président à demander le changement d'appellation de l'Office Public de l'Habitat de la commune de Puteaux au Préfet des Hauts-de-Seine.

*Délibération adoptée par 89 pour*

Délibération n° **10 (17/2018)**

**Désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration de l'OPH de Puteaux**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**DÉSIGNE** en tant que personne qualifiée au conseil d'administration de l'Office public de l'habitat de Puteaux : Monsieur Claude Girardi.

*Délibération adoptée par 89 pour*

Délibération n° **11 (18/2018)**

**Lancement du règlement local de publicité intercommunal**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**DÉCIDE** de prescrire la procédure d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal sur l'ensemble du territoire de Paris Ouest La Défense.

**PRÉCISE** que ce règlement local de publicité intercommunal, une fois approuvé, s'appliquera également sur le territoire des communes n'ayant pas actuellement de règlement local de publicité.

**PRÉCISE** que le règlement local de publicité intercommunal viendra se substituer, une fois approuvé, aux règlements locaux de publicité communaux actuellement en vigueur sur les communes membres.

**ARRÊTE** les modalités de collaboration entre POLD et ses onze communes membres en instaurant les deux instances définies ci-après :

- un comité de pilotage réunissant notamment le Président de POLD ou son représentant et les maires de chaque commune de l'établissement public territorial ou leur représentant. Le comité de pilotage est l'instance politique coordinatrice du projet. Il sera chargé de définir les grandes orientations, choisir entre les différentes options possibles et valider les documents lors des phases clés de la procédure. Il se réunira à minima à l'issue du diagnostic et à l'issue de la rédaction du règlement.
- un comité technique réunissant notamment le coordinateur de POLD en charge du règlement local de publicité intercommunal et les représentants de chaque commune de l'établissement public territorial désignés pour collaborer à l'élaboration de ce document. Le comité technique sera chargé d'élaborer le règlement local de publicité intercommunal tant sur les plans technique qu'administratif. Il fera remonter les points de vigilance ou les points d'arbitrage au comité de pilotage. Il se réunira autant que de besoin.

**DIT** que les objectifs poursuivis par l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal sont les suivants :

- lutter contre la pollution visuelle, préserver la qualité paysagère du territoire et les espaces naturels tout en prenant en compte la nécessaire animation des centralités ainsi que les besoins en communication des acteurs économiques, notamment des commerces et des entreprises ;
- tenir compte de la présence de nombreux lieux protégés visés à l'article L581-8 du Code de l'environnement, notamment les abords des monuments historiques, les sites classés et inscrits, les

sites patrimoniaux remarquables, tout en prenant en compte les besoins de communication des collectivités, en admettant la publicité apposée sur les mobiliers urbains, selon des superficies d'affichage et des procédés adaptés selon les sites afin de permettre l'expression d'une publicité respectueuse des lieux ;

- prendre en compte les spécificités des villes composant le territoire tout en assurant une certaine coordination des règles notamment le long des voies rapides et des axes structurants traversant le territoire ainsi que sur les limites communales ;
- prendre en compte la spécificité des bords de Seine, afin de préserver les vues et la qualité du paysage ;
- prendre en compte la spécificité du quartier d'affaires de La Défense, en cherchant en équilibre entre les besoins des acteurs économiques et de l'animation urbaine et la préservation de la qualité du paysage urbain ;
- prendre en compte l'évolution législative et réglementaire notamment la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- prendre en compte les modes de publicité récents et évolutifs tels que les bâches publicitaires, le micro-affichage, les publicités numériques, les publicités projetées, ... ;
- fixer les obligations et modalités d'extinction des publicités lumineuses en application de l'article R.581-35 du Code de l'environnement.

**DÉFINIT** les modalités de concertation avec le public comme suit :

- création d'une page dédiée au règlement local de publicité intercommunal sur le site internet de POLD et les sites internet des villes permettant au public de prendre connaissance des grandes étapes de la procédure, du calendrier et des documents approuvés ;
- parution d'articles dans les journaux municipaux, faisant état de l'avancement de la procédure ;
- possibilité d'envoyer des messages vers l'adresse électronique dédiée suivante : concertation.rlp@pold.fr ou par courrier à l'adresse postale suivante : Monsieur le Président - Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense – 91 rue Jean Jaurès CS 30050, 92806 Puteaux Cedex, en précisant en objet « Concertation préalable RLPi »
- organisation d'une réunion publique afin de présenter le projet et d'échanger avec le public; la date et le lieu de la réunion publique seront annoncés sur les sites internet de POLD et des villes ;
- possibilité donnée à toute personne, tout organisme ou toute association compétents en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et pré-enseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacements de participer aux réunions de travail qui seront organisées étant précisé que ces réunions seront annoncées avant leur tenue sur le site internet de POLD ; au moins deux réunions seront organisées : pour la présentation du diagnostic relatant l'état des lieux d'une part et pour la présentation du projet de règlement d'autre part.

**DIT** qu'afin de disposer du temps nécessaire pour tirer le bilan de la concertation avec le public, la possibilité d'envoyer des contributions (adresse électronique et courrier) sera clôturée par le Président de POLD ou son représentant au moins deux mois avant l'arrêt du projet de règlement local de publicité intercommunal en conseil de territoire.

**AUTORISE** le Président à prendre tous les actes nécessaires à la poursuite de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal.

**DIT** que la délibération fera l'objet des modalités d'affichage et de publicité prévues à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme.

**DIT** que la délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme.

**DIT** que les personnes publiques et organismes mentionnés aux articles L.132-12 et L.132-13 du Code de l'urbanisme seront consultés à leur demande.

**RAPPELLE** que, conformément à l'article L.581-14-1 du Code de l'environnement, le Président de l'EPT POLD peut recueillir l'avis de toute personne, de tout organisme ou association compétents en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et pré-enseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacements.

*Délibération adoptée par 89 pour*

Délibération n° 12 (19/2018)

**Transfert à l'EPT des parts du capital de la SOREQA**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**DÉCIDE** l'acquisition des parts de la société de requalification des quartiers anciens, (SOREQA) détenues par la ville de Nanterre, représentant 3 % du capital de cette société et correspondant à 45 actions d'une valeur nominative de 100 euros, pour un montant total de 4 500 euros.

**AUTORISE** le Président de l'établissement public territorial, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire.

*Délibération adoptée par 89 pour*

Délibération n° 13 (20/2018)

**Procédure de cessibilité partielle relative à la ZAC des Champs-Philippe**

Après en avoir délibéré, le conseil de territoire,

**AUTORISE** l'établissement public territorial à être le bénéficiaire des arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique et de cessibilité partielle à édicter, relatifs à la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe.

**APPROUVE** le dossier d'enquête parcellaire n°1 relatif à la ZAC des Champs-Philippe.

**SOLLICITE** de la part de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe et de l'enquête parcellaire n°1.

**SOLLICITE** de la part de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine l'édiction de l'arrêté prononçant la déclaration d'utilité publique de la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe.

**SOLLICITE** de la part de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine l'édiction de l'arrêté prononçant la cessibilité relative la deuxième phase de la ZAC des Champs-Philippe.

**AUTORISE** le Président de l'établissement public territorial à adresser cette demande et les pièces correspondantes à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

**AUTORISE** le Président de l'établissement public territorial à signer tous les actes afférents à ces procédures de nouvelle déclaration d'utilité publique et de cessibilité partielle relevant de la compétence territoriale.

**AUTORISE** le Président de l'établissement public territorial à apporter, le cas échéant, toute modification et/ou tout autre complément d'ordre purement technique, à l'ensemble des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire n° 1.

**DIT** que l'établissement public territorial privilégiera, dans toute la mesure du possible, la démarche amiable pour l'acquisition des biens concernés par la seconde phase de la ZAC des Champs-Philippe.

*Délibération adoptée par 89 pour*



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Président,



Jacques Kossowski  
Maire de Courbevoie

Le Secrétaire,



Jean Christian Larrain

Annexes :

- Annexe n°1 : Liste des décisions du Président et du Bureau
- Annexe n°2 : budget principal, budget annexe de l'assainissement et budget annexe PEP'IT pour l'exercice 2018 – Détail des montants par chapitre pour chacun des trois budgets

## Décisions du Président

### Prises par le Président au titre de sa délégation

#### Décision n°06/2018

Programme de travaux 2018 à Saint-Cloud pour la réfection des ouvrages d'assainissement - demande de subventions à l'Agence de l'eau Seine-Normandie

### En matière de marchés publics :

- 1- Contrat n°17222 relatif la maintenance préventive et curative de Coriolis et de Coripes, conclu avec la société BULL, *sans montant minimum et avec un montant maximum strictement inférieur à 221 000 € HT sur la durée totale du contrat, soit 1 an reconductible 3 fois ;*
- 2- Contrat n°18014 relatif à la fourniture du service de distribution automatique de boissons et autres produits, conclu avec la société LYOVEL pour une durée de douze mois, et *pour lequel une redevance TTC de 10% du Chiffre d'affaires HT sera versée à l'EPT Paris Ouest La Défense ;*

## Décisions du Bureau

### Prises par le Bureau au titre de sa délégation

- Séance du 8 mars 2018 :

#### Décision n°01 (01/2018)

Ouverture de séance

#### Décision n°02 (02/2018)

Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une aire d'accueil intercommunale pour les gens du voyage à Nanterre

#### Décision n°03 (03/2018)

Convention de financement pour la construction et le fonctionnement d'une aire d'accueil intercommunale pour les gens du voyage à Nanterre

#### Décision n°04 (04/2018)

Charte partenariale de relogement de la cité des potagers dans le cadre du NPNRU Potagers/Abords du CASH à Nanterre

#### Décision n°05 (05/2018)

Dissolution du groupement de commandes entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, la ville de Rueil-Malmaison, la caisse des écoles publiques et l'office de tourisme de Rueil-Malmaison

#### Décision n°06 (06/2018)

Convention de mise à disposition de locaux situés 8 rue de la Bénarde à Rueil-Malmaison

Décision n°07 (07/2018)

Convention de partenariat « Prix de l'Innovation Paris Ouest La Défense 2018 »

Décision n°08 (08/2018)

Approbation de l'avenant n°1 au contrat n°14034 pour la mise en place d'une prestation supplémentaire occasionnelle de sortie et de rentrée des bacs

Décision n°09 (09/2018)

Approbation des avenants n°1 aux contrats n°16375 à 16377 pour la collecte des déchets ménagers et assimilés à Puteaux

Décision n°10 (10/2018)

Collecte et valorisation de livres issus de collectes événementielles à Neuilly-sur-Seine, Suresnes et La Garenne-Colombes

Décision n°11 (11/2018)

Avis sur l'arrêté portant réglementation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur la ville de Suresnes

Décision n°12 (12/2018)

Convention de subvention portant sur le traitement social et urbain de l'ilot Neuilly à Nanterre, dans le cadre de l'appel à projet pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne

Anexe n°2

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>427 519 006,89</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>425 147 558,52</b>
011 Charges à caractère général	37 410 420,48	70 Vente de produits	3 282 452,00
012 Charges de personnel et assimilés	6 060 051,57	73 Impôts et taxes	222 027 402,52
014 Atténuation de produits	357 384 800,00	74 Dotations et participations	199 511 844,00
65 Autres charges de gestion courante	25 392 000,36	75 Autres produits de gestion courante	48 000,00
66 Charges financières	1 067 234,48	013 Atténuation de charges	-
67 Charges exceptionnelles	204 500,00	76 Produits financiers	877 860,00
		77 Produits exceptionnels	-
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>5 450 996,88</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	-
023 Virement à la section d'investissement	1 410 902,88		
042 Opérations d'ordre de section à section	4 040 094,00	042 Opérations d'ordre de section à section	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>432 970 003,77</b>	<b>R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>7 222 445,25</b>
		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>432 970 003,77</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>19 902 089,86</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>12 915 216,00</b>
13 Subventions d'investissement		10 Dotations et fonds divers	681 143,00
20 Immobilisations incorporelles	1 780 860,00	13 Subventions d'équipement reçues	5 856 417,00
204 Subventions d'équipement versées	65 000,00	16 Emprunts et dettes	-
21 Immobilisations corporelles	14 539 344,82	27 Autres immobilisations financières	2 139 656,00
23 Immobilisations en cours	944 000,00	024 Produits des cessions d'immobilisation	4 238 000,00
26 Participations et créances rattachées	8 500,00		
27 Autres immobilisations financières	5 000,00		
16 Emprunts et dettes	2 565 385,04		
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>5 450 996,88</b>
040 Opérations d'ordre de section à section		021 Virement de la section de fonctionnement	1 410 902,88
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>6 191 359,28</b>	040 Opérations d'ordre de section à section	4 040 094,00
D001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>3 143 433,03</b>
D001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	1068 Affectation du résultat	2 161 900,44
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>26 089 449,14</b>	<b>R001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>2 427 902,79</b>
		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>26 089 449,14</b>

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>2 751 892,15</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>7 047 311,00</b>
011 Charges à caractère général	1 366 651,15	70 Vente de produits	7 047 311,00
012 Charges de personnel et assimilés	1 029 881,00	73 Impôts et taxes	-
014 Atténuation de produits	-	74 Dotations et participations	-
65 Autres charges de gestion courante	131 400,00	75 Autres produits de gestion courante	-
66 Charges financières	211 000,00	013 Atténuation de charges	-
67 Charges exceptionnelles	22 750,00	76 Produits financiers	-
		77 Produits exceptionnels	-
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>9 390 197,80</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>352 303,00</b>
023 Virement à la section d'investissement	6 484 485,80		
042 Opérations d'ordre de section à section	2 905 709,00	042 Opérations d'ordre de section à section	352 303,00
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 152 073,95</b>	<b>R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>4 752 465,95</b>
		<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 152 073,95</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>15 182 824,95</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>4 023 503,93</b>
13 Subventions d'investissement	-	10 Dotations et fonds divers	1 669 956,98
20 Immobilisations incorporelles	487 000,00	13 Subventions d'équipement reçues	851 454,00
204 Subventions d'équipement versées	-	16 Emprunts et dettes	1 302 192,95
21 Immobilisations corporelles	7 059 948,95	27 Autres immobilisations financières	-
23 Immobilisations en cours	6 728 876,00		
16 Emprunts et dettes	907 000,00		
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>352 303,00</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>9 390 197,80</b>
040 Opérations d'ordre de section à section	352 303,00	021 Virement de la section de fonctionnement	6 484 486,80
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>3 623 244,95</b>	040 Opérations d'ordre de section à section	2 905 709,00
		<b>RESTES A REALISER</b>	<b>1 497 957,25</b>
		1068 Affectation du résultat	2 220 049,90
<b>D001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>-</b>	<b>R001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>2 028 664,02</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>19 158 372,90</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>19 158 372,90</b>

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PEPIT - EXERCICE 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>394 888,00</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>399 888,00</b>
011 Charges à caractère général	347 888,00	70 Vente de produits	29 292,00
012 Charges de personnel et assimilés	37 000,00	73 Impôts et taxes	
014 Atténuation de produits		74 Dotations et participations	
65 Autres charges de gestion courante	8 000,00	75 Autres produits de gestion courante	370 596,00
66 Charges financières		013 Atténuation de charges	
67 Charges exceptionnelles	2 000,00	76 Produits financiers	
		77 Produits exceptionnels	
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>5 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	
023 Virement à la section d'investissement			
042 Opérations d'ordre de section à section	5 000,00	042 Opérations d'ordre de section à section	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>399 888,00</b>	<b>R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	
		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>399 888,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>67 579,69</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>15 000,00</b>
13 Subventions d'investissement		10 Dotations et fonds divers	
20 Immobilisations incorporelles		13 Subventions d'équipement reçues	
204 Subventions d'équipement versées		16 Emprunts et dettes	15 000,00
21 Immobilisations corporelles	52 579,69	27 Autres immobilisations financières	
23 Immobilisations en cours			
16 Emprunts et dettes	15 000,00		
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>5 000,00</b>
040 Opérations d'ordre de section à section		021 Virement de la section de fonctionnement	
<b>RESTES A REALISER</b>		040 Opérations d'ordre de section à section	5 000,00
D001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		<b>RESTES A REALISER</b>	
D001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		1068 Affectation du résultat	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>67 579,69</b>	<b>R001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>47 579,69</b>
		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>67 579,69</b>